



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 21 janvier 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 22 janvier 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le vingt-huit janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 29 janvier 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 21 janvier 2025.

EXCUSÉS

Maryse BAYBAY (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER), Mickaël JUIGNE (pouvoir à Marie CHEVALIER)

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie BOCQUENET

OBJET : PASSEPORT DU CIVISME

Rapporteur : Maryse BAYBAY

L’Association du Passeport du Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Les buts définis par cette association regroupant l’ensemble des collectivités souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- Promouvoir le civisme en France,
- Contribuer à la mise en œuvre d’actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- Mettre à disposition des collectivités différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d’organisation d’activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l’Etat.

Dans ce cadre, l’association fournit les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d’actions concrètes : organisation d’interventions, de journées d’études, de réunions, etc.
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, etc.



DEL 25-011

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants du territoire (population INSEE) et est fixé par l'article 3 du règlement intérieur de l'association :

Pour les communes comprenant entre 1001 et 5000 habitants : 400 €

Les montants indiqués comprennent, si besoin, la conception graphique des livrets, en priorité pour les communes ne disposant pas du logiciel InDesign.

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de « l'Association du Passeport du Civisme ».

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission « affaires scolaires » du 9 janvier 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1°) d'adhérer à l'Association du Passeport du Civisme
- 2°) de verser annuellement à cette Association la cotisation de 400 euros ;
- 3°) de désigner Maryse BAYBAY et David CORDIER comme représentants de la collectivité ;
- 4°) d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 29 janvier 2025

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

